

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BREVET DES MÉTIERS D'ART SESSION 2024

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

ÉPREUVE DU MARDI 18 JUIN 2024

Durée : 2 h 30 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties :
géographie, histoire, enseignement moral et civique.

	Pages
Première partie Géographie (6 points)	2/12
Deuxième partie Histoire (8 points)	3/12 à 7/12
Troisième partie Enseignement moral et civique (6 points)	8/12 à 12/12

Ce sujet comporte 12 pages numérotées de 1/12 à 12/12.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : PF 2406-FHG HGEMC 1	1/12

Première partie : Géographie (6 points)

Thème 1. L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer

Compétence évaluée : Maîtriser et utiliser des repères spatiaux : se repérer et contextualiser (3 points)

Question 1

Nommez un État actuellement confronté à des problématiques d'insécurité alimentaire.

Question 2

Recopiez le tableau suivant sur votre copie puis complétez-le pour situer un conflit d'usage autour d'une ressource de votre choix.

Localisation	
Ressource concernée	
Acteurs concernés	
Raisons du conflit d'usage	

Compétence évaluée : Mémoriser et s'approprier les notions (3 points)

Question 3

Selon le rapport publié par l'UNESCO à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'eau en mars 2023, « dans le monde, 2 milliards de personnes (soit 26 % de la population) sont privées d'accès à l'eau potable et 3,6 milliards de personnes (46 %) n'ont pas accès à un système d'assainissement géré de manière sûre. » ⁽¹⁾

Identifiez les principaux enjeux de ces problématiques d'accessibilité à la ressource en eau à l'échelle mondiale.

⁽¹⁾ Communiqué de presse de l'UNESCO, 22 mars 2023.

Deuxième partie : Histoire (8 points)

Thème 2. Vivre en France en démocratie depuis 1945.

Capacités évaluées :

- *Situer un document dans son contexte pour l'expliquer.*
- *Questionner et analyser un texte historique.*
- *Raconter un moment de la période étudiée en argumentant sur sa portée historique.*

SUJET

La reconstruction de la France dans les domaines politique, économique et social après la Seconde Guerre mondiale (1945-1958)

Le dossier comporte 3 documents :

Documents	Source des documents
Document 1	Ordonnance n°45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, publiée au <i>Journal officiel de la République française</i> n°235 du samedi 6 octobre 1945.
Document 2	Affiche de Thibault de Champrosay, <i>Plan Marshall, ciment de l'Europe</i> , 1947.
Document 3	Extraits du discours prononcé par Pierre Mendès France devant l'Assemblée nationale, le 3 juin 1953. Disponible sur le site de l'Assemblée nationale, dans la rubrique « Grands discours parlementaires » : https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-discours-parlementaires/pierre-mendes-france-3-juin-1953

Document 1 – La création de la sécurité sociale.

Le Gouvernement provisoire de la République française,
Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale,
Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944 ;
Vu l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes ;
Vu le décret du 2 octobre 1945 relatif à l'exercice de la présidence du Gouvernement provisoire de la République française pendant l'absence du général de Gaulle ;
Vu l'urgence constatée par le président du Gouvernement ;
Le conseil d'État (commission permanente) entendu,

Ordonne :

TITRE I^{er}

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} – Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent.

L'organisation de la sécurité sociale assure dès à présent le service des prestations prévues par les législations concernant les assurances sociales, l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les accidents du travail et maladies professionnelles et les allocations familiales et de salaire unique aux catégories de travailleurs protégés par chacune de ces législations. [...]

TITRE II

ORGANISATION TECHNIQUE ET FINANCIERE

CHAPITRE I^{er} – *Caisses primaires de sécurité sociale*

Article 3 – Les caisses primaires de sécurité sociale assurent :

- a) La gestion des risques maladie, maternité et décès ;
- b) La gestion des risques d'accident du travail et de maladie professionnelle en ce qui concerne les incapacités temporaires ;
- c) À compter d'une date qui sera fixée par décret pris sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale et du ministre de la santé publique, le service des allocations familiales et de salaire unique. [...]

Source : Ordonnance n°45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, publiée au *Journal officiel de la République française* n°235 du samedi 6 octobre 1945.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : PF 2406-FHG HGEMC 1	4/12

Document 2 – Le plan Marshall, ciment de l'Europe.



Source : Thibault de Champrosay, *Plan Marshall, ciment de l'Europe*, 1947.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : PF 2406-FHG HGEMC 1	5/12

Document 3 – « Gouverner c'est choisir »

Pierre Mendès France, député de l'Eure, est pressenti par Vincent Auriol, Président de la République, pour être investi comme président du Conseil. Le 3 juin 1953, il présente son programme de gouvernement devant l'Assemblée nationale.

« La cause fondamentale des maux qui accablent le pays, c'est la multiplicité et le poids des tâches qu'il entend assumer à la fois : reconstruction, modernisation et équipement, développement des pays d'outre-mer, amélioration du niveau de vie et réformes sociales, exportations, guerre en Indochine, grande et puissante armée en Europe, etc. Or, l'événement a confirmé ce que la réflexion permettait de prévoir : on ne peut pas tout faire à la fois. Gouverner, c'est choisir, si difficiles que soient les choix. [...]

Pour ranimer l'économie, pour atteindre le plein emploi, nous aurons principalement recours à deux moyens : le développement des exportations, d'une part, celui de la construction, d'autre part. [...]

En dehors de ces deux grands stimulants, dont l'un servira l'indépendance nationale, dont l'autre servira la paix sociale, nous réserverons aux investissements productifs – ceux des particuliers comme ceux de l'État – une place importante. L'investissement n'est pas seulement la condition nécessaire du développement de la production, il est le gage de l'avenir de la France qui ne saurait piétiner sans déchoir⁽¹⁾, tandis que ses concurrents et ses rivaux marchent à pas de géant.

Au premier rang des investissements nécessaires, je place ceux de l'agriculture, car c'est la vocation d'un pays comme la France d'être une grande Nation agricole et une grande Nation exportatrice des produits de la terre. Est-il admissible que la balance de notre commerce extérieur alimentaire soit déficitaire, alors que les possibilités de notre sol sont si grandes ? Ce fut l'une de nos erreurs d'après-guerre de n'avoir pas fait un effort suffisant pour moderniser, pour équiper un secteur cependant capital de notre économie. (*Applaudissements à gauche, au centre, et sur de nombreux bancs à droite et à l'extrême droite.*) [...]

L'équipement de l'industrie est essentiel, lui aussi. La mise en œuvre de la Communauté de l'Acier et du Charbon rend certains investissements obligatoires. Si nous ne voulons pas voir nos produits trop chers éliminés du marché commun, il serait criminel de poursuivre l'intégration économique de l'Europe sans nous mettre en état de soutenir la concurrence de nos voisins. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche et à l'extrême droite.*) [...]

Note :

⁽¹⁾ déchoir : régresser, tomber à un niveau inférieur.

Source : Extraits du discours prononcé par Pierre Mendès France devant l'Assemblée nationale, le 3 juin 1953.

Disponible sur le site de l'Assemblée nationale, dans la rubrique « Grands discours parlementaires » : <https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-discours-parlementaires/pierre-mendes-france-3-juin-1953>

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : PF 2406-FHG HGEMC 1	6/12

QUESTIONS

Question 1

Indiquez les principaux défis politiques, économiques et sociaux auxquels la France doit faire face dans l'après-guerre. (*Documents 1, 2 et 3*)

Question 2

Expliquez les objectifs de la création de la sécurité sociale. (*Document 1*)

Question 3

Justifiez l'emploi du terme « ciment » pour qualifier l'action des États-Unis en Europe en 1947. (*Document 2*)

Question 4

Identifiez les choix politiques proposés par Pierre Mendès France en 1953 pour relever les enjeux auxquels fait face la France. (*Document 3*)

Question 5

Racontez, en une dizaine de lignes, la reconstruction politique, économique et sociale de la France après la Seconde Guerre mondiale (1945-1958).

Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

Thème. S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société.

Compétences évaluées :

- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme.
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement.
- Respecter autrui et la pluralité des points de vue.

Termes et notions qui peuvent être mobilisés (liste non exhaustive) : association, liberté d'expression, démocratie, pluralisme, responsabilité.

SUJET

Médias et démocratie à l'heure du numérique

Le dossier comporte 3 documents :

Documents	Source des documents
Document 1	Delphine Tanguy, « Une webradio, nouvel outil pour les lycéens de Laennec, à Pont-l'Abbé », <i>Le Télégramme</i> , 14 mars 2022 (extrait). Disponible en ligne : https://www.letelegramme.fr/finistere/pont-l-abbe-29120/une-web-radio-nouvel-outil-pour-les-lyceens-de-laennec-a-pont-l-abbe-217136.php
Document 2	Sylvain Dejean et al., « La consommation d'informations en France. Quelle place pour la télévision ? », <i>Réseaux</i> , vol. 229, n°5, 2021 (extrait, p.43). Disponible sur Cairn : https://www.cairn.info/revue-reseaux-2021-5-page-43.htm
Document 3	Extraits de la <i>Déclaration universelle des droits de l'Homme</i> adoptée par les États membres de l'ONU le 10 décembre 1948 et de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse dans sa version en vigueur au 1 ^{er} janvier 2024

Document 1 – Une webradio au lycée polyvalent Laennec à Pont-l'Abbé dans le Finistère (Bretagne).

Nouvel outil pédagogique, une webradio est désormais à disposition des élèves du lycée Laennec. Les premiers podcasts ont été enregistrés renouvelant ainsi le genre du traditionnel exposé.



Autour de la table du studio d'enregistrement, Louanna, Léon, Nicolas, Maïwenn et Eve-Anne. (Le Télégramme/Delphine Tanguy)

Ambiance studieuse, ce lundi matin, dans le studio aménagé au CDI de Laennec. Casques sur les oreilles, un groupe d'élèves enregistre son émission sur le changement climatique contemporain. Ils se sont répartis les rôles, ceux du journaliste, du géologue, du climatologue, de l'expert et du technicien radio. En huit minutes, ils doivent faire le tour de la question en donnant la parole aux différents intervenants. Un exercice qui met en jeu leur travail de recherche en amont, d'écriture et leurs capacités à l'oral. Leur podcast sera ensuite mis en ligne sur le site de l'établissement. [...]

Source : Delphine Tanguy, « Une web radio, nouvel outil pour les lycéens de Laennec, à Pont-l'Abbé », *Le Télégramme*, 14 mars 2022 (extrait).
Disponible en ligne : <https://www.letelegramme.fr/finistere/pont-l-abbe-29120/une-web-radio-nouvel-outil-pour-les-lyceens-de-laennec-a-pont-l-abbe-217136.php>

Document 2 – La transformation de l’offre médiatique.

Depuis le début du XXI^e siècle, l’offre médiatique a subi de nombreuses transformations. Le nombre de chaînes de télévision s’est multiplié avec l’arrivée de la TNT, permettant la diffusion de chaînes dédiées à l’information (comme, par exemple, BFM TV, CNEWS ou plus récemment France Info). En parallèle, l’offre médiatique s’est largement développée sur internet grâce aux acteurs traditionnels (issus de la presse papier, chaînes de télévision ou radio linéaires) qui mettent en ligne des contenus écrits, vidéo ou phoniques. Si des producteurs de contenus ont vu le jour en ligne (les *pure players* et, dans une moindre mesure, les blogs), la « révolution internet » s’est également opérée au niveau de la diffusion puisque des plateformes diffusant mais ne produisant pas de contenus médiatiques se sont largement développées : les agrégateurs de contenus médiatiques et les réseaux sociaux. Sur ces derniers, des internautes se muent notamment en journalistes amateurs mettant à disposition des contenus inédits. Ces transformations de l’offre médiatique se sont accompagnées de la diffusion massive des appareils permettant de se connecter en mobilité à tout moment et de la hausse continue de la qualité de la connexion internet.

Source : Sylvain Dejean et al., « La consommation d’informations en France. Quelle place pour la télévision ? », *Réseaux*, vol. 229, n°5, 2021 (extrait, p.43). Disponible sur Cairn : <https://www.cairn.info/revue-reseaux-2021-5-page-43.htm>

Document 3 – Des libertés garanties et encadrées.

Document 1.a. – La liberté d'opinion et d'expression dans la Déclaration des universelle des droits de l'Homme (1948).

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Source : *Déclaration universelle des droits de l'Homme* (extrait), adoptée par les États membres de l'ONU le 10 décembre 1948.

Document 1.b. – La liberté de la presse dans la loi de 1881 (version en vigueur au 1^{er} janvier 2024)

Article 1

L'imprimerie et la librairie sont libres

Article 2 [modifié par LOI n°2010-1 du 4 janvier 2010]

Le secret des sources des journalistes est protégé dans l'exercice de leur mission d'information du public.

Est considérée comme journaliste au sens du premier alinéa toute personne qui, exerçant sa profession dans une ou plusieurs entreprises de presse, de communication au public en ligne, de communication audiovisuelle ou une ou plusieurs agences de presse, y pratique, à titre régulier et rétribué, le recueil d'informations et leur diffusion au public. [...]

Article 29 [modifié par Ordonnance du 6 mai 1944]

Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation. La publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne ou un corps non expressément nommés, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours, cris, menaces, écrits ou imprimés, placards ou affiches incriminés.

Toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure. [...]

Source : Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, version en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Consultable en ligne sur [Legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)

QUESTIONS

Question 1

Identifiez les intérêts que peuvent trouver des lycéens à participer à un projet de webradio. (*Document 1*)

Question 2

Décrivez comment l'accès à l'information a été profondément transformé avec le numérique depuis le début du XXI^e siècle. (*Documents 1 et 2*)

Question 3

Expliquez pourquoi la liberté de l'information constitue une liberté démocratique fondamentale. (*Documents 2 et 3*)

Question 4

Vous créez avec vos camarades une webradio dans votre établissement. Dans le cadre de la préparation de la première émission, vous rédigez un texte d'une dizaine de lignes sur l'importance des médias en démocratie et l'intérêt qu'il y a à garantir et encadrer l'exercice de la liberté d'opinion et d'expression.

Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous ne devez pas signer votre composition, citer votre nom, celui d'un camarade ou celui de votre établissement.